

Évolution de la scolarisation de la population d'âge scolaire du Québec, 1961-1981

Desmond Dufour et Michel Amyot

Volume 48, numéro 3, octobre–décembre 1972

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1003784ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1003784ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cette note

Dufour, D. & Amyot, M. (1972). Évolution de la scolarisation de la population d'âge scolaire du Québec, 1961-1981. *L'Actualité économique*, 48(3), 487–502. <https://doi.org/10.7202/1003784ar>

Notes

Évolution de la scolarisation de la population d'âge scolaire du Québec, 1961-1981

L'importance qu'on a accordée à l'éducation au cours des dernières années nous amène à quantifier davantage ce secteur d'activité et, entre autres, à mesurer l'intensité de la fréquentation scolaire¹.

La dernière analyse de l'état de la scolarisation au Québec remonte à 1969². Une révision complète des taux de scolarisation est devenue impérieuse en raison des changements profonds de la structure scolaire, tel que l'application du règlement n° 7³, dont les conséquences seront analysées subséquemment (voir page 490).

Le taux de scolarisation⁴ est un indice synthétique permettant de mesurer l'état de scolarisation d'une population et de comparer dans le temps l'évolution de cette scolarisation.

La connaissance de ces taux apportera par la même occasion un éclairage nouveau sur les effets de la politique de démocratisation scolaire et sur les tendances de la scolarisation au cours des 10 prochaines années. De plus, ces taux répondent à une demande de plus en plus pressante des chercheurs qui les utilisent dans la con-

1. Ce sujet a déjà fait l'objet d'une publication, voir : Dufour D. et Amyot, M., *Les taux de scolarisation au Québec 1961-1981*, documents Démographie scolaire 9.08, Direction générale de la planification, ministère de l'Éducation, Québec, juin 1972, 41 p.

2. Amyot, Michel, *La population du Québec, ses effectifs scolaires et ses besoins en maîtres, 1966-1981*. Direction générale de la planification, ministère de l'Éducation, Québec, mai 1969, 80 pages.

3. Règlement numéro 7, Arrêté en Conseil n° 1497, 27 avril 1971, ministère de l'Éducation, Québec.

4. Le taux de scolarisation est le rapport entre le nombre d'étudiants fréquentant l'école à temps complet à un âge donné et le nombre total de personnes de même âge.

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

ception de modèles économiques ou de prévision de main-d'œuvre.

LES OBJECTIFS

Le calcul des taux de scolarisation pour l'ensemble du Québec permet de :

- a) connaître l'état actuel de la scolarisation et son évolution au cours des dernières années afin de
 - quantifier les résultats de la politique de démocratisation scolaire engagée durant la récente décennie ;
 - situer la scolarisation du Québec par rapport à celle d'autres pays (Canada, États-Unis, France) et mesurer l'écart qui nous sépare d'eux.
- b) prévoir l'évolution des taux de scolarisation au cours des 10 prochaines années. Ils serviront de base à un modèle de prévisions des effectifs scolaires et des besoins en maîtres.

LES LIMITES DE L'ÉTUDE

L'étude se limite à la période comprise entre 1961 et 1981. Les taux de scolarisation sont observés de 1961-62 à 1968-69⁵ et estimés jusqu'en 1971-72⁶. Après cette date, ils sont prévus à partir d'un certain nombre d'hypothèses qui seront mentionnées par la suite.

Les élèves fréquentant les établissements scolaires au Québec sont classés selon l'âge atteint au 30 juin précédant l'année scolaire en cours. Ainsi, pour l'année scolaire 1970-71, il s'agit en fait de l'âge au 30 juin 1970. Par la suite, lorsqu'on parle des taux de scolarisation pour les années 1966, 1967, 1968, etc., il s'agit bien des années scolaires 1966-67, 1967-68, 1968-69, etc.

La présence des enfants de 4 ans dans les statistiques scolaires s'explique par le décalage de 3 mois entre l'âge révolu au 30 juin et l'âge au moment de l'inscription scolaire, le 30 septembre de la même année.

Ces élèves âgés de 4 ans représentent 25 p.c. des enfants de 4 ans⁷, soit ceux dont l'anniversaire est compris entre le 30 juin et le 30 septembre de l'année en cours.

5. *Statistiques de l'enseignement, 1961-1962 à 1968-1969*, ministère de l'Éducation, Québec.

6. *Compilation des sommaires statistiques de l'école au 30 septembre 1969, 1970 et 1971* (statistiques non publiées).

7. Au cours de cette période, on recense 25 p.c. des naissances annuelles.

HYPOTHÈSES INFLUENÇANT LES TAUX

Plusieurs hypothèses ont été énoncées suivant que la prévision des taux de scolarisation se faisait par âge ou bien par âge/niveau d'enseignement.

Hypothèses influençant les taux de scolarisation par âge

La scolarisation est complète entre 6 et 14 ans. Tous les enfants âgés de 6 à 14 ans inclusivement doivent fréquenter l'école en vertu de la Loi de l'instruction publique⁸. La population scolaire peut être assimilée à la population totale : dans ce cas, les taux de scolarisation sont voisins de 100 p.c. En pratique, on considère que ces taux ne dépassent pas 98.5 p.c. puisque les absents, les malades, les inaptes à suivre un enseignement représentent environ 1.5 p.c. de la population scolaire⁹.

La politique de démocratisation scolaire influence la scolarisation aux âges non couverts par la Loi de l'obligation scolaire (moins de 6 ans et 15 ans et plus), en accroissant la fréquentation scolaire à ces âges.

La croissance, dans les années passées, des taux de scolarisation au Québec, en France¹⁰ et spécialement aux États-Unis¹¹, fournit des points de repère importants dans l'élaboration des hypothèses sur l'évolution des taux de scolarisation.

Hypothèses influençant les taux de scolarisation par âge/niveau d'enseignement

Les taux par âge/niveau d'enseignement sont influencés par la structure du système scolaire. La réduction de 7 à 6 ans de la durée du cours élémentaire modifie les taux de scolarisation des années charnières (12 et 13 ans) au profit des taux de scolarisation du niveau secondaire.

8. Loi de l'instruction publique, section V, article 272, Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 235, ministère de l'Éducation, Québec.

9. Deveauvais, M., et Maes, P. « Une méthode de calcul de stock d'enseignement », *« Population » et enseignement*, P.U.F., Paris, 1970, p. 348.

10. *Statistiques des enseignements. Les élèves*, 4.1 (69/70), ministère de l'Éducation nationale, Paris, 4 tableaux, pp. 7-10.

11. *Projections of School and College Enrollment: 1971 to 2000*, Population Estimates and Projections, Current Population Reports, série P-25, n° 473, janvier 1972, 14 pages.

L'application du règlement n° 7 est, à l'heure actuelle, le facteur le plus déterminant de l'évolution des taux de scolarisation pour 1972 à 1981.

Il existe une relation précise entre l'âge et la durée d'un cours. Si on se réfère à l'âge requis pour la fréquentation scolaire, soit 6 ans révolus avant le 1^{er} octobre de l'année en cours (article 2)¹², le passage au secondaire s'effectue normalement après 6 années d'études, c'est-à-dire vers l'âge de 12 ans (article 14) ou obligatoirement après 7 années d'études, c'est-à-dire vers l'âge de 13 ans (article 15). Il peut aussi s'effectuer exceptionnellement après cinq années d'études, soit vers l'âge de 11 ans (article 16).

L'application de ce règlement aura pour effet de diminuer l'âge moyen des étudiants à chaque niveau d'enseignement. Par exemple, les étudiants de 12 ou 13 ans qui commenceront le secondaire en 1972 devraient normalement atteindre le CEGEP en 1977, donc vers l'âge de 17 ans et, exceptionnellement, vers l'âge de 18 ans. Dans nos hypothèses, il a donc fallu prévoir des changements profonds dans les taux de scolarisation par niveau d'enseignement à partir de 1977 et 1978.

Autres hypothèses

Certains facteurs plus difficiles à quantifier influencent les taux de scolarisation par âge et par âge/niveau d'enseignement.

Par exemple, nous avons émis l'hypothèse que le rajeunissement résultant de l'application du règlement n° 7 aura un effet positif sur l'accroissement de la scolarisation :

- soit par la pression des parents auprès de leurs enfants pour qu'ils poursuivent leurs études, alléguant qu'ils sont trop jeunes pour travailler ;
- soit par la disponibilité d'une infrastructure favorable mise en place depuis les années 1960.

Par contre, à cause de leur jeune âge, le désir de finir au plus tôt pourrait avoir une influence positive sur l'orientation des jeunes vers le secteur professionnel.

La relation étroite existant entre la situation économique et la fréquentation scolaire est déterminante dans la prévision des taux

12. Règlement numéro 7, *op. cit.*

de scolarisation. Elle ne sera pas quantifiable tant que la période d'accroissement des taux ne sera pas stabilisée.

Devant l'impossibilité pour le moment de mesurer ces différentes variables, et face aux contre-courants qui semblent se manifester vis-à-vis de l'importance que la société accorde aux facteurs de scolarisation, nous posons l'hypothèse que la situation présente va se maintenir au cours des prochaines années.

ÉTAT DE LA SCOLARISATION ENTRE 1961 ET 1981

La scolarisation par âge

C'est au cours de la dernière décennie que les progrès de la scolarisation ont été les plus importants. La politique de démocratisation scolaire¹³ a eu des effets positifs dès le début des années 1960.

De 6 à 14 ans, la scolarisation est complète et les taux sont voisins de 98.5 p.c. Elle ne subira aucun changement au cours des 10 prochaines années (tableau 1). Les faibles variations qu'on peut observer à 13 et 14 ans s'expliquent en partie par une application moins stricte de la loi de la fréquentation scolaire obligatoire et par l'insuffisance de l'équipement scolaire dans certaines régions au début de la décennie. Toutefois, à 14 ans, l'âge limite de la fréquentation scolaire obligatoire oppose une certaine résistance à de nouveaux progrès de la scolarisation.

Les progrès de la scolarisation ont été vraiment significatifs pour les élèves de moins de 6 ans et pour ceux de plus de 14 ans. En dessous de 6 ans, le développement accéléré des maternelles a proportionnellement accru la fréquentation scolaire des jeunes enfants. À 4 ans, les taux ont progressé de 3.8 p.c. à 24.9 p.c. entre 1961 et 1971, alors que la proportion des élèves de 5 ans inscrits à l'école passait de 52.2 p.c. à 91 p.c. au cours de la même période (tableau 1 et graphique 1).

Toutefois, depuis 1969, il semble que la fréquentation scolaire des écoliers de cinq ans ait atteint une certaine saturation avec des taux voisins de 90 p.c. Au cours des 10 prochaines années, les taux ne devraient pas dépasser 92.5 p.c. en raison :

13. L'expression « démocratisation scolaire » est prise dans un sens quantitatif. Elle signifie que les critères d'accès physique à l'enseignement sont satisfaits.

- de l'âge des élèves en cause ;
- de la fréquentation scolaire non obligatoire ;
- de la dispersion des élèves dans les régions rurales.

Pour les étudiants âgés de 15 à 19 ans, l'accroissement des taux de scolarisation a été plus rapide entre 1961 et 1966 qu'il ne l'a été pour les étudiants de 20 ans et plus. Par contre, entre 1966 et 1971, les gains dépassent dans certains cas 200 p.c. dans le groupe d'âges

Tableau 1
Taux de scolarisation par âge, Québec, 1961 à 1981 *

Âge	Année				
	1961	1966	1971	1976	1981
4	3.8	16.6	24.9	25.0	25.0
5	52.2	73.1	91.0	91.7	92.5
6	100.4 ¹	97.5	98.5	98.5	98.5
7	99.7	98.1	98.5	98.5	98.5
8	97.2	97.3	98.5	98.5	98.5
9	96.9	100.3 ¹	98.5	98.5	98.5
10	97.9	94.9	98.5	98.5	98.5
11	95.9	104.2 ¹	98.5	98.5	98.5
12	96.9	95.8	98.5	98.5	98.5
13	95.4	97.4	98.5	98.5	98.5
14	92.4	93.7	96.0	98.0	98.0
15	74.6	86.1	93.5	95.6	96.8
16	51.0	68.6	84.0	90.7	91.5
17	30.9	45.1	63.0	72.8	74.5
18	16.0	27.1	39.0	44.7	47.5
19	10.3	16.7	23.5	27.2	29.0
20	7.3	8.2	16.0	19.9	20.0
21	— ²	4.3	8.5	9.3	10.0
22	—	1.8	5.5	6.8	8.0
23	—	0.9	2.1	2.5	3.0
24	—	0.5	1.2	1.7	2.1

* Ces taux ne comprennent pas les inscrits à l'université et à l'éducation permanente.

1. Mauvaises déclarations d'âges.

2. Statistiques non disponibles.

SOURCE : Dufour, D. et Amyot, M., *Les taux de scolarisation au Québec, 1961-1981*, op. cit., p. 16, tableau 1.

SCOLARISATION DE LA POPULATION

20-24 ans (tableau 2). Cependant, il s'agit là d'effectifs peu nombreux puisque les étudiants universitaires sont exclus de ces statistiques. Il est possible que la conjoncture économique ait favorisé le retour aux études infra-universitaires d'un certain nombre de jeunes adultes.

Graphique 1

Taux de scolarisation à 4 et 5 ans,
Québec 1961 à 1981

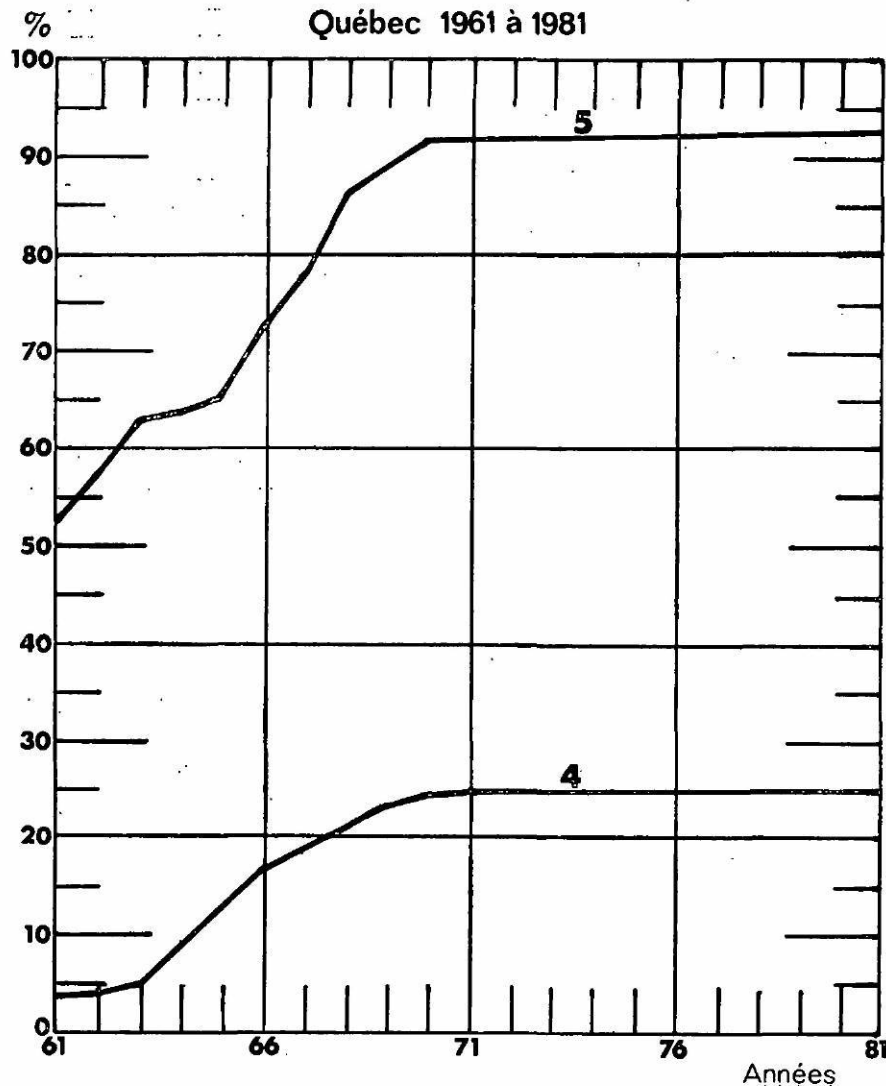


Tableau 2

Évolution en pourcentage des taux de scolarisation selon l'âge,
par périodes quinquennales et décennales,
Québec, 1961-1981

Âge	1961-66	1966-71	1961-71	1971-76	1976-81	1971-81
4	+336.8	+ 50.0	+555.3	+ 0.4	—	+ 0.4
5	+ 40.0	+ 24.5	+ 74.3	+ 0.8	+ 0.9	+ 1.6
6	- 2.9 ¹	+ 1.0	- 1.9	—	—	—
7	- 1.6	+ 0.4	- 1.2	—	—	—
8	+ 0.1	+ 1.2	+ 1.3	—	—	—
9	+ 3.5	- 1.8	+ 1.7	—	—	—
10	- 3.1	+ 3.8	+ 0.6	—	—	—
11	+ 8.7	- 5.5	+ 2.7	—	—	—
12	- 1.1	+ 2.8	+ 1.7	—	—	—
13	+ 2.1	+ 1.1	+ 3.2	—	—	—
14	+ 1.4	+ 2.5	+ 3.9	+ 2.1	—	+ 2.1
15	+ 15.4	+ 8.6	+ 25.3	+ 2.2	+ 1.3	+ 3.5
16	+ 34.5	+ 22.4	+ 64.7	+ 8.0	+ 0.9	+ 8.9
17	+ 46.0	+ 39.7	+103.9	+ 15.6	+ 2.3	+ 18.3
18	+ 69.4	+ 43.9	+143.8	+ 14.6	+ 6.3	+ 21.8
19	+ 62.1	+ 40.7	+128.2	+ 15.7	+ 6.6	+ 23.4
20	+ 12.3	+ 95.1	+119.2	+ 24.4	+ 0.5	+ 25.0
21	+ 38.7 ²	+ 97.7	+174.2 ³	+ 9.4	+ 7.5	+ 17.6
22	+ 28.6 ³	+205.6	+292.9 ³	+ 23.6	+ 17.6	+ 45.5
23	+ 28.6 ³	+133.3	+200.0 ³	+ 19.0	+ 20.0	+ 42.9
24	+ 25.0 ³	+140.0	+200.0 ³	+ 41.7	+ 23.5	+ 75.0

SOURCE : Tableau 1.

- De 6 à 12 ans, l'accroissement est considéré comme nul malgré les faibles variations qui proviennent des déficiences statistiques.
- Taux d'accroissement de 1965 à 1966.
- Taux d'accroissement de 1965 à 1971.

Tableau 3

Évolution comparée des taux de scolarisation à 15 et 16 ans entre le
Québec et les États-Unis en 1970, 1975 et 1980

Âge	Québec			États-Unis					
				Hypothèse forte ¹			Hypothèse faible ¹		
	1970	1975	1980	1970	1975	1980	1970	1975	1980
15	93.0	95.3	96.5	98.0	98.0	98.0	97.2	97.4	97.7
16	82.5	89.6	91.5	95.5	95.5	95.5	93.6	94.3	94.9

1. Moyenne des deux sexes.

SOURCES : Québec : Dufour, D. et Amyot, M., op. cit., tableau 1, p. 16.
États-Unis : U.S. Bureau of the Census, *Education of the American Population* (A 1960 Census Monograph), Washington, 1967, tableaux B-1 à B-4, pages 234 et 235.

SCOLARISATION DE LA POPULATION

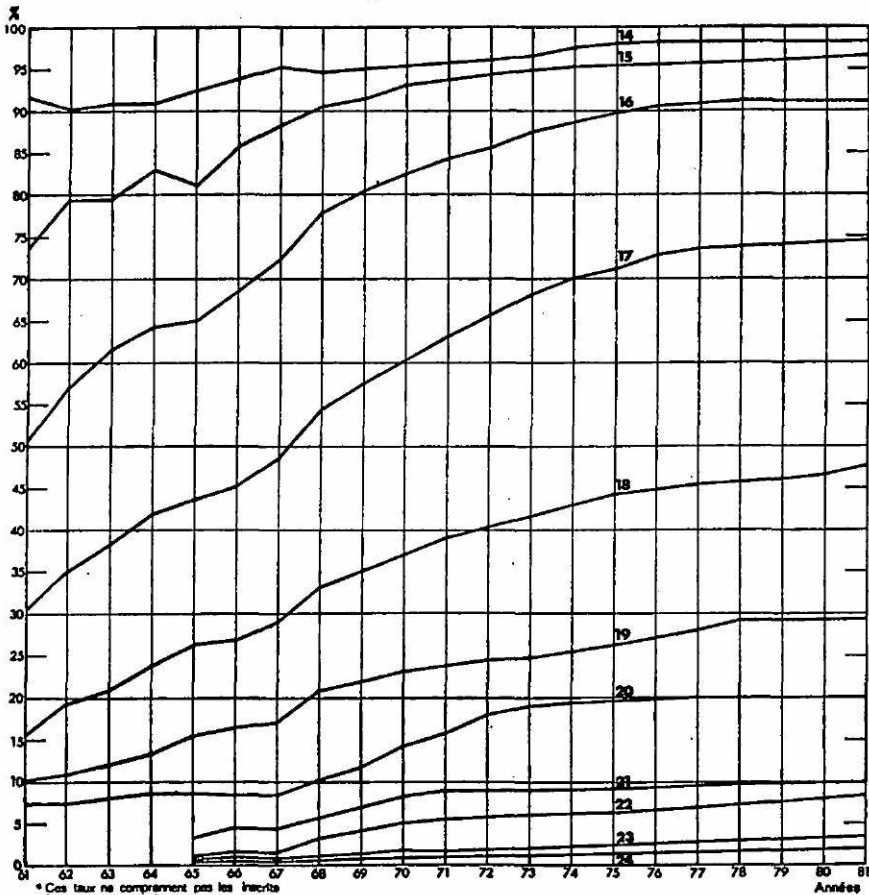
Au cours des 10 prochaines années, les progrès de la scolarisation seront très faibles à 15 et 16 ans puisqu'on est déjà très près de la scolarisation complète. Il semble peu probable, dans le contexte actuel, que les élèves quittent l'école avant la fin de leurs études secondaires. Néanmoins, les taux québécois demeurent légèrement plus faibles que ceux qui ont été prévus pour les États-Unis par les démographes américains (tableau 3).

C'est à partir de 17 ans que les taux de fréquentation scolaire s'éloignent le plus de la scolarisation complète (graphique 2). Néanmoins, les taux continuent à s'accroître mais les progrès sont mo-

Graphique 2

Taux de scolarisation par âge de 14 à 24 ans,

Québec 1961 à 1981*



* Ces taux ne comprennent pas les inscrits à l'université et à l'éducation permanente.

Tableau 4
Taux de scolarisation par âge/niveau d'enseignement,
Québec, 1961 à 1981

Âge	Année				
	1961	1966	1971	1976	1981
	MATERNELLE				
4	3.6	16.6	24.9	25.0	25.0
5	6.4	27.5	66.0	66.7	67.5
6	0.2	0.5	—	—	—
7	—	0.1	—	—	—
	ÉLÉMENTAIRE				
5	45.8	45.6	25.0	25.0	25.0
6	100.2 ¹	97.0	98.5	98.5	98.5
7	99.7	98.0	98.5	98.5	98.5
8	97.2	97.3	98.5	98.5	98.5
9	96.9	100.3 ¹	98.5	98.5	98.5
10	97.8	94.9	98.2	97.2	96.0
11	93.9	95.6	81.5	76.6	74.0
12	74.5	65.7	50.0	37.0	24.5
13	40.2	26.7	10.5	4.4	3.0
14	21.7	11.2	2.0	—	—
15	7.9	3.3	—	—	—
	SECONDAIRE ¹				
10	0.1	—	0.3	1.3	2.5
11	2.0	8.6	17.0	21.9	24.5
12	22.4	30.1	48.5	61.5	74.0
13	55.2	70.7	88.0	94.1	95.5
14	70.6	82.5	94.0	98.0	98.0
15	66.0	82.7	93.5	95.6	96.8
16	44.8	67.7	82.5	88.2	76.5
17	19.2	40.6	54.0	59.5	50.0
18	6.7	18.4	21.5	20.7	11.5
19	2.3	7.5	5.5	4.0	2.5
	COLLÉGIAL				
15	0.7	0.1	—	—	—
16	4.4	0.9	1.5	2.5	15.0
17	11.3	4.5	9.0	13.3	24.5
18	9.2	8.7	17.5	24.0	36.0
19	8.0	9.3	18.0	23.2	26.5
20	6.3	6.9	16.0	19.9	20.0
21	— ¹	3.5	8.5	9.3	10.0
22	—	1.5	5.5	6.8	8.0
23	—	0.7	2.1	2.5	3.0
24	—	0.4	1.2	1.7	2.1

SOURCE : Dufour, D. et Amyot, M., *Les taux de scolarisation au Québec, 1961-1981*, op. cit., p. 17, tableau 2.

1. Mauvaises déclarations d'âges.

destes (18 à 75 p.c.) comparativement à ceux de la décennie précédente (103 à 292 p.c.) (tableau 2).

L'accroissement des taux chez les étudiants de 14 ans et plus mesure implicitement l'effet de la politique de démocratisation scolaire depuis 1961.

La scolarisation par âge/niveau d'enseignement

Les taux de scolarisation par âge/niveau d'enseignement mesurent bien l'accroissement de la fréquentation scolaire mais, par contre, ils sont beaucoup plus sensibles aux modifications de la structure du système scolaire résultant en particulier de l'application des règlements n° 1 et n° 7 (tableau 4).

Maternelle. — C'est au niveau de la maternelle que les progrès ont été les plus marquants. Le taux global (4, 5, 6 et 7 ans) de fréquentation scolaire est passé de 10.2 p.c. en 1961 à 91 p.c. en 1971. Si les progrès ont été rapides entre 1961 et 1971, la saturation observée depuis 1969 devrait se maintenir jusqu'en 1981, à moins que l'âge de la fréquentation scolaire obligatoire ne soit ramené de 6 à 5 ans. Toutefois, nous n'avons pas retenu cette hypothèse.

Élémentaire. — À l'élémentaire, la scolarisation était déjà complète au début de la période observée. Toutefois, l'application du règlement n° 1¹⁴ a réduit la proportion des élèves du niveau élémentaire au profit du niveau secondaire. Le phénomène est particulièrement important pour les élèves de 11, 12, 13 et 14 ans, chez qui on observe des baisses progressives avec l'accroissement en âge, allant jusqu'à la disparition quasi complète des élèves de 14 ans du niveau élémentaire vers 1974. En fait, vers la fin de la présente décennie, la nouvelle structure scolaire résultant de l'application du règlement n° 7 devrait être en place. Ainsi, les taux de scolarisation aux âges « pivots » du passage de l'élémentaire au secondaire (12 et 13 ans) seront plus stables.

2. En 1961, le secondaire ne comprend pas la 12^{ème} année qui est incluse au niveau collégial.

3. Statistiques non disponibles.

NOTE : À cause des arrondissements, la somme des taux par âge/niveau n'est pas toujours égale aux taux par âge.

14. Règlement n° 1, Relatif au cours élémentaire et au cours secondaire, Arrêté en Conseil n° 946, Québec, 11 mai 1965.

Tableau 5

Évolution en pourcentage des taux de scolarisation
selon l'âge/niveau d'enseignement,
par périodes quinquennales et décennales, Québec, 1961-1981

Âge	1961-66	1966-71	1961-71	1971-76	1976-81	1971-81
MATERNELLE						
4	+361.1	+ 50.0	+591.7	+ 0.4	—	+ 0.4
5	+329.7	+140.0	+931.3	+ 1.1	+ 1.2	+ 2.3
6	+150.0	-100.0	-100.0	—	—	—
7	-100.0	-100.0	—	—	—	—
ÉLÉMENTAIRE						
5	- 0.4	- 45.2	- 45.4	—	—	—
6	- 3.2	+ 1.5	- 1.7	—	—	—
7	- 1.7	+ 0.5	- 1.2	—	—	—
8	+ 0.1	+ 1.2	+ 1.3	—	—	—
9	+ 3.5	- 1.8	+ 1.7	—	—	—
10	- 3.0	+ 3.5	+ 0.4	- 1.0	- 1.3	- 2.2
11	+ 1.8	- 14.7	- 13.2	- 6.0	- 3.4	- 9.2
12	- 11.8	- 23.9	- 32.9	- 26.0	- 33.8	- 51.0
13	- 33.6	- 60.7	- 73.9	- 58.1	- 31.8	- 71.4
14	- 48.4	- 82.1	- 90.8	-100.0	—	-100.0
15	- 58.2	-100.0	-100.0	—	—	—
SECONDAIRE						
10	-100.0	+100.0	+200.0	+333.3	+ 92.3	+733.3
11	+330.0	+ 97.7	+750.0	+ 28.8	+ 11.9	+ 44.1
12	+ 34.4	+ 61.1	+116.5	+ 26.8	+ 20.3	+ 52.6
13	+ 28.1	+ 24.5	+ 59.4	+ 6.9	+ 1.5	+ 8.5
14	+ 16.9	+ 13.9	+ 33.1	+ 4.3	—	+ 4.3
15	+ 25.3	+ 13.1	+ 41.7	+ 2.2	+ 1.3	+ 3.5
16	+ 51.1	+ 21.9	+ 84.2	+ 6.9	- 13.3	- 7.3
17	+111.5	+ 33.0	+181.3	+ 10.2	- 16.0	- 7.4
18	+174.6	+ 16.8	+220.9	- 3.7	- 44.4	- 46.5
19	+226.1	- 26.7	+139.1	- 37.5	- 37.5	- 54.5
COLLÉGIAL						
15	- 85.7	-100.0	-100.0	—	—	—
16	- 79.5	+ 66.7	- 65.9	+ 66.7	+500.0	+900.0
17	- 60.2	+100.0	- 20.4	+ 47.8	+ 84.2	+172.2
18	- 5.4	+101.0	+ 90.2	+ 37.1	+ 50.0	+105.7
19	- 16.3	+ 93.5	+125.0	+ 28.9	+ 14.2	+ 47.2
20	- 9.5	+131.9	+154.0	+ 24.4	+ 0.5	+ 25.0
21	+ 34.6 ¹	+142.9	+226.9 ²	+ 9.4	+ 7.5	+ 17.6
22	+ 36.4 ¹	+266.7	+400.0 ²	+ 23.6	+ 17.6	+ 45.5
23	+ 16.7 ¹	+200.0	+250.0 ²	+ 19.0	+ 20.0	+ 42.9
24	+100.0 ¹	+200.0	+200.0 ²	+ 41.7	+ 23.5	+ 75.0

SOURCE : Tableau 4.

1. Taux d'accroissement de 1965 à 1966.

2. Taux d'accroissement de 1965 à 1971.

SCOLARISATION DE LA POPULATION

Secondaire. — Les progrès réels de la scolarisation au niveau secondaire, entre 1961 et 1971, se sont produits entre 15 et 19 ans. Le pourcentage d'accroissement à ces âges varie entre 41 et 220 p.c. (tableau 5). Cet accroissement s'explique par le développement de l'enseignement au secondaire public conséquent à la politique de démocratisation scolaire.

Après 1971, la proportion des élèves de 10 à 13 ans au secondaire s'accroît graduellement selon les modalités du passage des élèves au secondaire. Ces proportions devraient normalement se stabiliser vers 1978, soit lorsqu'une génération complète d'élèves aura franchi le seuil du secondaire. Comme conséquence à ces changements, il y aura une baisse des effectifs entre 16 et 19 ans au secondaire. Cette baisse sera absorbée par le niveau collégial à partir de 1977-1978, soit 5 ans après l'application du règlement n° 7.

Collégial. — Les étudiants arriveront plus jeunes au CEGEP. C'est le cas des étudiants de 16 ans dont les taux passent de 1.5 p.c. en 1971 à 15 p.c. en 1981, soit 900 p.c. d'accroissement. Aux autres âges (17 à 19 ans), l'augmentation est moindre (172 à 17 p.c.) et diminue avec l'accroissement en âge (tableau 5). Ce rajeunissement au niveau collégial aura également des effets perturbateurs sur l'âge d'inscription dans les universités.

Il faut noter que l'importance relative des changements aux âges chevauchant deux niveaux d'enseignement n'a aucune influence sur les taux globaux de scolarisation (taux par âge). Les variations dans le fractionnement des taux par âge/niveau résultent essentiellement des déplacements internes d'étudiants d'un niveau vers un autre.

CONCLUSION

La politique de démocratisation scolaire entreprise au Québec depuis 1960 a eu des effets positifs sur l'ensemble de la population. Cette démocratisation est complètement réalisée au niveau élémentaire et elle tend à couvrir le niveau secondaire (c'est-à-dire que les critères quantitatifs d'accès à l'enseignement sont satisfaits).

Les années 1960 ont été réellement une période de rattrapage. La prochaine décennie devrait cristalliser ces progrès et marquer de façon définitive le comportement futur de la population face à la scolarisation.

Si l'on excepte les élèves âgés de 6 à 14 ans couverts par la Loi de la fréquentation scolaire obligatoire et dont la scolarisation était à peu près complète en 1966, on constate que la fréquentation scolaire a considérablement progressé au cours de la période observée. À 5 ans, les taux de scolarisation se sont accrus de plus de 500 p.c. entre 1961 et 1971. Au-delà de 16 ans, les gains sont toujours supérieurs à 100 p.c. et ils s'accroissent progressivement avec l'âge. Au cours de la prochaine décennie, les gains possibles seront réalisés presque exclusivement chez les jeunes de 17 ans et plus.

L'application du règlement n° 7 modifie considérablement les taux de scolarisation aux âges chevauchant deux niveaux d'enseignement, soit : 11, 12 et 13 ans pour l'élémentaire et le secondaire, 16, 17 et 18 ans pour le secondaire et le collégial, et 18, 19 et 20 ans pour les niveaux collégial et universitaire. Ces changements dans la structure scolaire favoriseront l'accès des étudiants aux niveaux secondaire, collégial et universitaire à un âge plus jeune qu'au cours des années passées. Ce rajeunissement de l'âge moyen des étudiants pourrait avoir une influence considérable sur l'orientation, l'information scolaire, les services aux étudiants, les coûts d'enseignement, les besoins en maîtres, etc.

La situation actuelle est le résultat des efforts cumulatifs réalisés au cours des années passées et elle ne représente qu'une étape dans une société qui exige une scolarisation de plus en plus poussée. Cet état de la scolarisation répond-il aux objectifs de la société québécoise, ou bien désire-t-on accroître ces taux ?

C'est là une question à laquelle les Québécois devront répondre. Il faut préciser cependant qu'un accroissement plus rapide des taux de scolarisation entraînerait nécessairement une augmentation des coûts globaux de l'éducation. Les besoins en maîtres seraient plus grands, en particulier aux niveaux secondaires, collégial et universitaire, et l'utilisation de l'équipement scolaire serait d'autant accrue.

Desmond DUFOR et Michel AMYOT,
*Direction générale de la planification,
ministère de l'Éducation (Québec).*

SCOLARISATION DE LA POPULATION

BIBLIOGRAPHIE

- AMYOT, MICHEL, *Estimation de la clientèle scolaire des commissions scolaires du Québec, 1969/70 à 1976/77 ; Méthode et Résultats*, Direction générale de la planification, ministère de l'Éducation, Québec, Études Statistiques D.S. 9.03, 1 oct. 1971, 19 pages.
- AMYOT, MICHEL, *La population du Québec, ses effectifs scolaires et ses besoins en maîtres, 1966-1981*, Direction générale de la planification, ministère de l'Éducation, Québec, mai 1969, 80 pages.
- Bulletin de service*, vol 1, n° 1, Division de l'éducation, Statistique Canada, cat. 81-001, déc. 1971.
- DUFOUR, DESMOND et AMYOT, MICHEL, *Les taux de scolarisation au Québec, 1961-1981*, documents Démographie scolaire 9.08, Direction générale de la planification, ministère de l'Éducation, Québec, juin 1972, 41 p.
- HODGSON, J.J. et HÉBERT, G., *Inscription des étudiants selon le sexe et l'âge pour les années académiques 1958-1959 à 1964-1965*. Statistiques de l'enseignement, mémo technique MT-5, ministère de l'Éducation, Québec, mai 1966.
- Loi de l'instruction publique*, Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 235, ministère de l'Éducation, Québec.
- « Population » et l'enseignement, Institut national d'études démographiques, P.U.F., Paris, 1970, 571 pages.
- Projections of Educational Statistics to 1979-80*, National Center for Educational Statistics, Washington, 1971, 174 pages (édition de 1970).
- Projections of School and College Enrollment: 1971 to 2000*, Population Estimates and Projections, Current Population Reports, Series P-25, n° 473, janvier 1972, 14 pages.
- Rapport du Surintendant de l'Instruction publique 1961-62*, ministère de l'Éducation, Québec.
- Règlement n° 1*, Arrêté en Conseil n° 946, 11 mai 1965, ministère de l'Éducation, Québec.
- Règlement numéro 7*, Arrêté en Conseil n° 1497, 27 avril 1971, ministère de l'Éducation, Québec.
- Sommaire statistique de l'école au 30 septembre, 1969-70 à 1971-72, ministère de l'Éducation, Québec (statistiques non publiées).
- Statistiques de l'enseignement 1962-63 à 1963-64*, ministère de l'Éducation, Québec.
- Statistiques de l'enseignement 1964-65*, ministère de l'Éducation, Québec (statistiques non publiées).
- Statistiques de l'enseignement, Clientèles scolaires, Âges et degrés de cours*
Ministère de l'Éducation, Québec.
- 1965/66 n° 22-E-6566-3
1966/67 n° 22-E-6667-3

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

1967/68 n° 22-E-6768-2

1968/69 n° 22-E-6869-2.

Statistiques des enseignements. *Les élèves*, 4.1 (69/70), ministère de l'Éducation nationale, Paris, 4 tableaux, pp. 7-10.

U.S. BUREAU OF THE CENSUS, *Education of the American Population*, par J.K. Folger et Ch. B. Nam (A 1960 Census monograph). U.S. Government Printing Office, Washington, D.C., 1967, 290 pages.

WATSON, C., QUAZI, S. et KLEIST, A., *Ontario Secondary School Enrollment Projections to 1981/82*, Enrollment Projections Series, n° 5, The Ontario Institute for Studies in Education, Toronto, 1970, 129 p.